



Réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2020

Information des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

(article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
modifié par la [LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92](#))

Délégation n°4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 500 000,00€ et à condition que les crédits sont inscrits au budget;

Marché selon la Procédure Adaptée « Construction d'un périscolaire et d'une salle multiculturelle rue du Gymnase » :

- Avenant n°1 au lot n°4 avec SEI d'un montant de +3 474,75 € HT signé le 15 février 2020
- Avenant n°1 au lot n°5 avec SEI d'un montant de +22 515,00 € HT signé le 15 février 2020
- Avenant n°1 au lot n°8 avec Gabriel Jeannot d'un montant de +12 238,96 € HT signé le 5 mai 2020

Délégation n°5 : De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Signature d'un bail relatif à un appartement F3 - 2 place des Hirondelles loué à GANTNER Pascal - loyer mensuel: 497,71 euros.
- Signature d'un avenant n° 2 au bail de location professionnel 12 rue de Nancy avec le Dr Florin VAN YOMBETH – loyer total mensuel : 1 994,87 euros.

Délégation n°21 : D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;

- 25/05/2020 - vendeur M. et Mme SCHLOSSER Jérôme 16 rue du Lt Michel Laffont
Prix : 295 000,00 euros - **REFUS**
- 9/06/2020 - vendeur consorts GRAS 10 rue de la Division Leclerc
Prix : 95 000,00 euros - **REFUS**
- 11/06/2020 - vendeur DIRRIG Aurélien ALGLAVE Marie 19 rue de la Source
Prix : 200 000,00 euros - **REFUS**